



♦ Principales Dispositions de la charte de l'investissement

AVANTAGES	OBJETS
<b>EXONERATIONS</b> Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Matériels et biens d'équipement acquis localement ou importés
Patente pendant les 5 premières années	Entreprises industrielles et autres
Taxe urbaine pendant 5 ans	Constructions nouvelles et additions de construction
Impôt sur les sociétés (IS) ou impôt général sur le revenu (IGR)	Entreprises exportatrices
<b>REDUCTIONS</b> Droits d'importation : 2,5% ou 10% 50% de l'IS ou de l'IGR	Matériels et biens d'équipement Entreprises exportatrices après exonération de 5 ans et durant les 5 premières années pour les entreprises : artisanales et les entreprises installées dans des provinces du Nord, du Sud et de l'Oriental
<b>AUTRES</b> Constitution de la provision pour investissement	20% du bénéfice et 30% au maximum de l'investissement projet
Amortissements dégressifs	Biens d'équipement
Garantie : transfert bénéfices et produits de cession	Pour les investissements étrangers financés en devises
Prise en charge partielle de l'Etat dans le cadre de contrat Etat-Entreprise	20% du coût d'acquisition du terrain destiné à la réalisation de l'investissement, 5% du montant du programme d'investissement pour les dépenses d'infrastructures externes 20% du coût de la formation professionnelle
Prise en charge partielle de l'Etat du coût d'aménagement des zones industrielles	Dans des provinces du Nord, du Sud et de l'Oriental
<b>FONDS HASSAN II</b> Prise en charge de l'Etat : 50% du coût du terrain aménagé et 30% du coût des bâtiments prêts à l'emploi (sur la base maximale de 250 DH le m <sup>2</sup> pour le terrain et 1500 DH le m <sup>2</sup> pour les bâtiments)	Secteurs de : sous-traitances automobile, (fabrication de composants automobiles et mécanique de précision), électronique (y compris les faisceaux de câbles), confection, bonneterie, transformation du cuir et toute activité qui contribue à la préservation de l'environnement par le traitement, le recyclage et la valorisation industrielle des déchets.